



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Assemblée publique annuelle

9 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT SOMMAIRE

Canada



I – Description

Contexte

Dans le cadre des efforts pangouvernementaux visant à accroître la responsabilité et la transparence, au cours des 17 dernières années, la Commission de la capitale nationale (CCN) a organisé une assemblée publique annuelle à laquelle participaient le premier dirigeant et le président de la CCN.

En raison de la pandémie de COVID-19, le format de la réunion a été adapté pour suivre les directives de santé publique. La réunion publique annuelle de 2020 s'est tenue exclusivement en ligne afin d'assurer la sécurité des participants et du public. Dans la perspective de communiquer l'information relative aux orientations stratégiques de la CCN, la réunion comprenait une introduction faite par le modérateur et de brèves présentations données par le président et le premier dirigeant sur le bilan de l'année écoulée ainsi que sur les projets prioritaires pour le reste de l'année. Ces présentations ont été suivies d'une période de questions, au cours de laquelle le président et le premier dirigeant ont répondu aux questions qui avaient été fournies avant l'événement par les membres du public intéressés.

Objectifs

Les objectifs de l'assemblée étaient les suivants :

- Donner au public un aperçu des réalisations de la CCN de la dernière année.
- Donner au public les grandes lignes des activités en cours et des priorités de la CCN pour l'année à venir.
- Fournir au public un aperçu des mesures et des utilisations relatives aux actifs de la CCN qui ont été adaptées pendant la pandémie.
- Offrir au public l'occasion de poser des questions ou de faire des commentaires sur les priorités de la CCN.
- Faire mieux connaître et comprendre le mandat de la CCN au public.

II – Processus

Aperçu

Date et lieu : le mercredi 9 septembre 2020; webdiffusion en direct sur la chaîne YouTube de la CCN

Heure : 18 h

Délibérations

- Introduction de Luc Fournier, directeur, Affaires publiques
- Présentation du président : orientations stratégiques et gouvernance
- Présentation du premier dirigeant : faits saillants de l'année, projets prioritaires
- Questions et commentaires du public

Invitations et promotion

- Une invitation a été envoyée par courriel aux destinataires suivants :
 - les gens du public et les groupes d'intérêts figurant sur la liste d'envoi des Affaires publiques;
 - des élus.
- Des messages Facebook et Twitter ont promu l'assemblée publique annuelle.

Participants

Orateurs

- Marc Seaman, président, CCN
- Tobi Nussbaum, premier dirigeant, CCN

Invités

- Membres du public, un total de 250 visionnements sur YouTube

Membres du conseil d'administration de la CCN en présence

- Mireille Apollon
- Larry Beasley
- Lise Bernier
- Victor Brunette
- Michael Foderick
- Tanya Gracie
- Caroline Lajoie
- Lisa M. MacDonald
- Deborah Lynn Morrison
- Norm Odjick
- Sara Jane O'Neill
- Lou Ragagnin
- Denis B. Vaillancourt
- Maxime Pedneaud-Jobin, maire de Gatineau
- Jim Watson, maire d'Ottawa

Membres du personnel de la CCN en présence

- Luc Fournier, directeur, Affaires publiques (animateur)

III – Période de questions et de commentaires

Voici un aperçu des questions reçues des membres du public et des réponses fournies.

Question 1

Mes préoccupations concernent l'utilisation de VTT, et maintenant aussi de véhicules côte à côte, de façon illégale sur le chemin du Lac-la-Pêche dans le parc de la Gatineau à partir du chemin Lac-des-Loups ou du chemin Saint-Louis. Cette situation dure depuis des années et malgré le fait qu'une section du chemin ait été emportée par les eaux; les véhicules illégaux traversent simplement le cours d'eau (la rivière La Pêche) sans se soucier de l'environnement. Ces préoccupations s'appliquent également au chemin du Lac-Curley.

Réponse 1

- Le chemin du Lac-la-Pêche est sous juridiction municipale et la CCN n'a pas de contrôle sur l'utilisation de ce chemin par les VTT et les véhicules côte à côte.
- Cependant, nous travaillons avec la municipalité de Pontiac pour minimiser les répercussions de la traversée du cours d'eau à l'emplacement du ponceau emporté.
- En ce qui concerne le chemin du Lac-Curley, au cours de la prochaine année, la CCN prévoit fermer les sentiers non officiels, restaurer les habitats naturels et fermer le sentier de motoneige existant dans le secteur du lac Curley.

Question 2

Quel est votre plan pour remédier à l'absence d'accotements asphaltés sur le chemin Anderson?

Réponse 2

- Le chemin Anderson appartient à la Ville d'Ottawa et ne relève pas de la compétence de la CCN. Nous transmettrons votre question au conseiller local et au personnel concerné de la Ville d'Ottawa.

Question 3

Que fait la CCN pour réparer et entretenir les sentiers du parc de Forest Valley à Orléans, dans la partie de la CCN, au sud des terrains de la Ville d'Ottawa?

Réponse 3

- Ces sentiers ne font pas actuellement partie du réseau de sentiers de la Ceinture de verdure.
- Dans le cadre du Plan directeur de la Ceinture de verdure de 2013, nous avons établi un plan pour aménager un réseau de sentiers dans l'aire naturelle du centre nord de Chapel Hill.
- Des évaluations préliminaires de ce réseau de sentiers ont été réalisées par le personnel de la CCN. Toutefois, le plan est actuellement en suspens en raison d'autres priorités de la CCN et des autorisations de financement en attente. Une fois les autorisations obtenues, nous ferons part de l'échéancier à la communauté et aux élus locaux.

Question 4

Quand le public peut-il s'attendre à ce que les promenades de la Gatineau soient ouvertes à la circulation automobile de manière régulière?

Réponse 4

- Les automobiles auront accès aux promenades du parc de la Gatineau tous les jours de midi au coucher du soleil, pendant la période du Coloris automnal qui débute le 26 septembre.
- Comme d'habitude, les promenades seront fermées à la circulation automobile le 25 octobre de cette année, en prévision de la saison hivernale.
- Après la saison d'automne, la CCN évaluera le projet pilote de l'été 2020 dans le but de déterminer les conditions futures d'utilisation des promenades par les automobiles.

Question 5

Comment comptez-vous régler le problème d'écoulements miniers acides de plus en plus visibles provenant de la mine Moss abandonnée dans le parc de la Gatineau et communiquer les risques pour la sécurité publique dans la zone touchée?

Réponse 5

- Après une enquête approfondie sur la question, la CCN est convaincue qu'il n'y a aucun problème d'écoulements miniers acides à l'ancienne mine Moss dans le parc de la Gatineau.
- Deux études ont été menées récemment par la CCN : la première en décembre, qui soutient qu'il n'y a actuellement aucune preuve scientifique reliant directement toute contamination potentielle de la mine Moss à toute propriété à l'extérieur du site, et la deuxième, en mars 2019, qui conclut qu'il n'y a aucun lien direct entre l'eau de surface du site de la CCN et toute propriété à l'extérieur du site.
- Dans le cadre de sa stratégie environnementale et de son programme de gestion des sites contaminés, la CCN s'engage à évaluer, à sécuriser et, au besoin, à restaurer ses sites contaminés en tenant compte des principes de gestion du risque et des investissements financiers judicieux. La CCN continuera de respecter les exigences réglementaires en matière de surveillance continue dans ce domaine.

Question 6

Que faites-vous pour relier l'extrémité du sentier Prescott-Russell à la Ceinture de verdure?

Réponse 6

- Relier le sentier récréatif Prescott-Russell à la Ceinture de verdure fait partie du Plan stratégique du Sentier de la capitale, qui sera présenté au conseil d'administration pour approbation en octobre.
- Par la suite, un plan d'action devra être élaboré, des mesures devront être prioritaires et le financement du projet devra être confirmé.

Question 7

Comment comptez-vous régler le problème du dangereux croisement du sentier Prescott-Russell et du chemin Renaud, où une personne a été tuée l'an dernier?

Réponse 7

- Le chemin Renaud et le sentier récréatif Prescott-Russell à cet endroit ne sont pas des propriétés de la CCN. Nous transmettrons votre question au conseiller local et au personnel concerné de la Ville d'Ottawa.

Question 8

Que fait la CCN pour réaliser le plan routier « option 7 » que soutient la Ville d'Ottawa?

Réponse 8

- La CCN s'efforce de créer une région de la capitale nationale résiliente et durable sur le plan environnemental, ce qui comprend la Ceinture de verdure et les milieux humides de Mer Bleue.
- L'option 7 prévoit la construction d'une artère de 77 mètres de large qui traverserait un habitat naturel protégé et des terres agricoles dans la Ceinture de verdure, à côté de milieux humides sensibles reconnus à l'échelle mondiale. La fragmentation et la perte de ces terres sont irréversibles.
- La CCN demeure toujours prête à discuter de solutions acceptables pour les deux parties, cadrant davantage avec la lettre d'entente de 2013 conclue avec la Ville d'Ottawa.

Question 9

Pourquoi les nageurs ne peuvent-ils pas utiliser librement les lacs du parc de la Gatineau? Pourquoi ne pouvons-nous pas nager à nos risques et périls au-delà des zones balisées?

Réponse 9

- Conformément à l'article 31 du *Règlement sur les propriétés de la Commission de la capitale nationale et la circulation sur ces dernières*, la baignade est interdite sur toutes les propriétés de la CCN, sauf celles qui sont désignées à cette fin et selon les conditions fixées par la CCN.
- Cette interdiction de baignade est en place pour gérer l'ensemble des activités récréatives de façon à ce qu'elles soient pratiquées en toute sécurité.
- La CCN est consciente des attentes des nageurs en eau libre et consultera les intervenants afin d'établir un programme qui concilie les besoins des utilisateurs et des propriétaires, tout en tenant compte de la nécessité de protéger la santé du parc.

Question 10

Quand pouvons-nous espérer un plan d'action pour un nouveau lien interprovincial dans l'est du pays? Veuillez faire le point sur l'état d'avancement

du nouveau pont interprovincial dans l'est de la ville, conformément au budget fédéral de l'année dernière.

Réponse 10

- En 2019, le budget fédéral exigeait que la CCN actualise l'évaluation environnementale de 2013 portant sur un pont interprovincial en y ajoutant des données et des renseignements à jour. Cette mise à jour a été réalisée en juin 2020 et est disponible sur le site Web de la CCN.
- Le budget de 2019 exigeait également que la CCN élabore un plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux, qui est en cours et qui devrait être terminé en juin 2021.
- Ce plan fournira un cadre stratégique à long terme en matière de liens interprovinciaux et de mobilité durable dans la région de la capitale nationale à l'horizon de 2050.
- Cet automne, des consultations auront lieu au sujet des liens, notamment au sujet de l'étude sur le transport durable et les liens interprovinciaux intégrés à long terme, ainsi qu'au sujet du projet de remplacement du pont Alexandra.

Question 11

La fermeture des promenades le samedi et le dimanche a été un grand succès. Quels sont vos projets pour rendre cette fermeture permanente?

Réponse 11

- La fermeture des promenades le samedi et le dimanche a été mise en place dans le cadre de la pandémie.
- Elle est encore en vigueur jusqu'à la fin du mois de septembre. Nous continuons à recueillir des renseignements et des données à ce sujet. Lorsque la période est terminée, nous vous ferons part de nos recommandations.
- Il est trop tôt à ce stade pour déterminer comment cette initiative va évoluer.

Question 12

Compte tenu des mouvements mondiaux de décolonisation des espaces publics, prévoyez-vous changer le nom de la promenade Sir-John-A.-Macdonald pour un nom qui ne soit pas ouvertement colonial? La CCN reconnaît qu'elle occupe un territoire Algonquin/Anishinabe non cédé. Avez-vous l'intention de vous engager auprès de ces gens à rectifier l'histoire coloniale qui se déroule sur leurs terres?

Réponse 12

- La CCN entretient une relation de longue date avec la nation algonquine, ce qui a permis de nombreux échanges animés. Ces échanges ont mené à des exemples de création de lieux dans la région de la capitale, comme le parc Pindigen, le pavillon Kabeshinân Minitig et le pont Mâwandòseg.
- Nous reconnaissons qu'il y a encore beaucoup à faire. Nous avons entamé une conversation sur l'utilisation de mots algonquins pour nommer des sentiers dans le parc de la Gatineau et le parc riverain le long de la promenade Sir-John-A.-Macdonald.
- Il ne s'agit pas seulement de nommer des édifices. Il s'agit de travailler avec la Nation Algonquine à l'intégration d'un programme de gardiens autochtones dans le parc de la Gatineau et de participer de façon significative aux projets d'édification de la capitale, comme celui des plaines LeBreton. La CCN fait partie d'un groupe de travail avec la Nation Algonquine sur cet important projet et d'autres.

Question 13

Veillez donner des précisions sur votre intention de revoir la grille tarifaire du parc de la Gatineau. Les frais d'accès pour les véhicules sont équitables, mais les frais d'accès pour les utilisateurs créent des problèmes d'accessibilité pour les utilisateurs, peu importe leur revenu.

Réponse 13

Nous aimerions adopter un cadre de tarification qui :

- Rejoint l'ensemble des visiteurs et s'applique de façon équitable, en tenant compte de la situation des personnes à faible revenu.
- Tient compte du mode de transport utilisé pour accéder au parc et de l'activité pratiquée.
- Permet de favoriser des modes d'accès au parc qui contribuent à réduire la congestion routière et l'encombrement des stationnements.
- A un effet positif sur l'environnement du parc.

Une fois que le Plan directeur du parc de la Gatineau sera approuvé, nous continuerons à consulter les utilisateurs du parc et à travailler à l'élaboration de cette nouvelle tarification. La tarification de l'accès au parc est une façon pour les usagers de contribuer collectivement au maintien de la qualité et de la quantité des activités offertes et des services récréatifs.

Question 14

Quand la route qui longe la rive du lac Meech sera-t-elle remise en état? Elle ne convient pas aux déplacements à vélo.

Réponse 14

- Le chemin du Lac-Meech appartient à la Municipalité de Chelsea. Des travaux de réfection sont prévus au cours des prochaines années.

Question 15

Pourquoi la CCN continue-t-elle de faire obstacle à la communauté locale d'escalade sportive, notamment en détruisant les ouvrages mis en place pour prévenir l'érosion de la falaise de Luskville, sans en informer la communauté et sans avoir de plan concret ou l'intention de les remplacer, ce qui accélère l'érosion?

Réponse 15

- La CCN travaille avec la communauté des grimpeurs depuis 2008, plus précisément avec le Club alpin du Canada, section Ottawa et section Outaouais.
- La CCN fournit et entretient des sites sécuritaires qui permettent de protéger à la fois l'environnement et les espèces en péril.
- Il y a trois sites d'escalade officiels qui offrent cinq parois rocheuses et plus de 60 voies d'escalade qui ont été restaurées depuis 2010.

Question 16

16 a. Je ne comprends pas pourquoi il y a des frais pour faire de la raquette et du vélo pendant la saison hivernale alors que les sentiers sont entretenus par les raquetteurs? Pourquoi la randonnée pédestre est-elle autorisée sans frais, alors qu'elle cause plus de dommages aux sentiers en hiver qu'un vélo dont les pneus ont moins de 3,6 pouces d'épaisseur? Je comprends l'application de frais pour le ski de fond, puisqu'il y a des dameuses qui entretiennent les sentiers, mais pas pour le vélo et la raquette.

16 b. J'aimerais également obtenir des précisions sur l'utilisation de ma lampe la nuit. Je fais du vélo l'automne après le travail avec mes enfants et il fait généralement sombre, alors nous avons besoin de nos lampes pour des raisons de sécurité. Cela posera-t-il un problème?

Réponse 16

- 16a. Il y a un coût pour les raquetteurs et les cyclistes d'hiver puisque ces activités peuvent être pratiquées grâce à l'entretien d'avant saison (élagage, base des sentiers, ponts, etc.), au stationnement, à la signalisation des sentiers, aux patrouilleurs professionnels et bénévoles, à l'accès à quelques abris de jour qui sont entretenus et approvisionnés en bois de chauffage, aux toilettes sèches, etc.
- 16a. Ces frais sont compétitifs et inférieurs aux frais demandés aux skieurs qui profitent des services de damage.
- 16 b. L'utilisation de lampes frontales sur les sentiers le soir n'est pas un problème.

Question 17

Pourquoi l'utilisation de lampes la nuit, à vélo tout-terrain, est-elle interdite? Les skieurs de fond utilisent couramment des lampes depuis des années, mais le vélo tout-terrain de nuit vient de commencer, et il pourrait être interdit en raison des lampes utilisées.

Réponse 17

- La politique vise à limiter les répercussions importantes sur la faune des activités nocturnes intensives qui nécessitent un éclairage, comme les événements organisés de nuit.

Question 18

Veillez revoir la règle relative à la taille des pneus pour les vélos tout-terrain d'hiver; les pneus de 27,5 et plus devraient être inclus.

Réponse 18

- La CCN rencontre chaque année divers groupes de sportifs d'hiver. Les pratiques exemplaires sont déterminées et les règles sont révisées afin que celles en place favorisent la compatibilité entre les raquetteurs et les cyclistes d'hiver.

Question 19

La rue Wellington peut-elle être piétonnière (avec le tramway de la STO)?

Réponse 19

- La CCN travaille actuellement en collaboration avec la STO sur son projet de tramway, ainsi qu'avec la Ville d'Ottawa et Services publics et Approvisionnement Canada.
- Toutes les options proposées de tramway à niveau sur la rue Wellington auront une incidence potentielle sur la circulation, les installations cyclables prévues et les plans à long terme de la colline du Parlement et de la Cité judiciaire.
- La fermeture potentielle de la rue Wellington à la circulation automobile entre les rues Bank et Elgin est un scénario qui est actuellement à l'étude. L'un des avantages de ce scénario serait la possibilité de rendre piétonnier ce segment de la rue Wellington, tout en permettant aux tramways de la traverser à vitesse réduite.
- Ce scénario nécessite une analyse technique plus approfondie et a été demandé par la Ville d'Ottawa, propriétaire de la rue Wellington.